

CHARTE ET RÈGLEMENTS

DU RÉSEAU DE RECHERCHE

EN SANTÉ BUCCODENTAIRE ET OSSEUSE

Dernière modification : *8 juin 2018*

Approuvée par les membres du réseau le : *12 juin 2018*

Approuvée par le Fonds de recherche du Québec – Santé le : *(inscrire la date)*

1. **DESCRIPTION DU RÉSEAU**

La mission de notre réseau est de développer et transmettre des connaissances sur la santé et les maladies buccodentaires, cranio-faciales et osseuses. À travers cette mission, le Réseau vise à promouvoir la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et à réduire les inégalités de santé.

* 1. **NOM**

L’organisme porte le nom officiel de « RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE ET OSSEUSE » (Le Réseau) traduit en anglais par « THE NETWORK FOR ORAL AND BONE HEALTH RESEARCH ».

# 1.2 OBJECTIFS

*Les objectifs du Réseau sont :*

* + 1. Objectifs généraux

Favoriser le développement de la recherche et des connaissances fondamentales, cliniques, épidémiologiques et évaluatives sur la santé buccodentaire et sur le développement, la fonction, et les maladies de l’os visant l’amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois; supporter et représenter la communauté des chercheurs sur l’os et en santé buccodentaire du Québec; et faciliter la diffusion et l’utilisation des résultats de recherche.

* + 1. Objectifs spécifiques
* Favoriser la recherche sur la santé et les maladies buccodentaires et osseuses orientées vers les problèmes cliniques à prévalence élevée ou à conséquences graves supportées par la recherche fondamentale, clinique, épidémiologique et évaluative.
* Favoriser la collaboration entre les équipes du Réseau ainsi qu’avec les autres réseaux du FRQS.
* Favoriser le développement de la profession de chercheur ayant un intérêt pour la santé et les maladies buccodentaires, cranio-faciales et osseuses par le recrutement de chercheurs-boursiers et le support à la formation d’étudiants.
* Développer le programme de recherche en étroite collaboration avec les facultés de médecine dentaire, de médecine et des autres facultés des sciences de la santé, avec les services hospitaliers universitaires affiliés et le réseau de la santé publique.
* Favoriser la mise en commun des connaissances et des résultats de recherche par la création de banques de nature biologique ou banques de données et par la diffusion de l’information entre les équipes.
* Favoriser l’échange d’informations avec les instances décisionnelles en matière de politique de santé, les facultés universitaires, les professionnels et le grand public.

# 1.3 DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le réseau est divisé en quatre axes portant sur des thématiques différentes mais complémentaires.

* L’axe Santé et Biologie Orofaciale regroupe les chercheurs qui travaillent au niveau de la microbiologie buccale, l’immunologie, l’inflammation et le stress oxydatif ainsi que les infections des voies orales. Les chercheurs de cet axe participent à des projets sur les cancers orofaciaux (cou, mâchoire), la douleur buccodentaire, les moyens de préventions ou des traitements innovateurs contre les maladies buccodentaires communes (caries, parodontites) et rares (génétiques).
* L’axe Santé Publique s’intéresse à la promotion de la santé buccodentaire, et plus particulièrement à l’accès aux soins dentaires chez les plus démunis, ou les citoyens en régions éloignées. Les démarches scientifiques incluent les méta-analyses et les essais cliniques randomisés.
* L’axe Développement Technologique. L’innovation est au centre des recherches de cet axe. Nos scientifiques testent de nouveaux biomatériaux qui pourraient grandement améliorer les techniques actuelles en chirurgie dentaire et osseuse.
* L’axe Santé Musculo-Squelettique regroupe des chercheurs fondamentaux qui s’intéressent aux mécanismes cellulaires et moléculaires de l’ossature, des cliniciens qui concentrent leurs efforts sur des stratégies pour réduire ou réparer les fractures, et des épidémiologistes qui évaluent des cohortes de données sur l’incidence des maladies musculo-squelettiques, l’efficacité de nouveaux traitements et l’identification de nouveaux marqueurs contre ces maladies (par exemple l’ostéoporose).

1. **DIRECTION DU RÉSEAU**
   1. **RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU RÉSEAU**

Le directeur du Réseau assure le leadership nécessaire à la vitalité du réseau, à la participation active de ses membres, à la pertinence et à la qualité scientifique de ses activités; voit à l’élaboration, à la mise à jour et au respect d’une Charte ou de règles de fonctionnement; voit à l’établissement d’un processus de sélection et de révision des objectifs et priorités du Réseau; assure la transparence, l’efficacité et l’équité dans l’allocation et l’utilisation des fonds consentis au Réseau et est imputable de ses décisions auprès du Conseil d’administration du FRQS. Le directeur du Réseau voit au rayonnement scientifique du Réseau sur la scène nationale et internationale.

**2.2 PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT**

2.2.1 La nomination du directeur se fait selon le processus suivant :

- Le directeur du réseau informe la direction scientifique du FRQS par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l’appel de candidatures.

- Le réseau lance un appel de candidatures et un comité de sélection recommande un candidat; le comité de sélection doit inclure au moins deux membres du réseau qui ne sont pas membres du comité de direction.

- L’Assemblée des membres entérine ensuite la recommandation de candidature.

- La recommandation de candidature est envoyée à la direction scientifique du FRQS qui soumet alors ce dossier au Conseil d’administration du FRQS pour approbation.

- La direction scientifique du FRQS informe ensuite le directeur sortant et le nouveau directeur de la décision du Conseil d’administration du FRQS.

2.2.2 Le mandat du directeur du Réseau est pour une durée de 4 ans, et prend fin normalement au moins six mois avant le renouvellement de la subvention du Réseau. Son mandat est renouvelable mais une rotation entre les différentes équipes et universités est souhaitable. Le directeur sortant peut rester membre du comité de direction pour au moins une année afin de faciliter le transfert des responsabilités au nouveau directeur.

1. **STRUCTURE ET GOUVERNANCE**

Les activités scientifiques du Réseau sont réparties selon un certain nombre de volets ou axes de recherche tel quedéfini par le comité de direction. Chaque volet ou axe de recherche regroupe un nombre de chercheurs activement engagés dans un domaine précis. Un chercheur, tout en appartenant principalement à un volet ou axe de recherche, est encouragé à collaborer avec d’autres équipes ou réseaux et même à en être membre.

**3.1 ASSEMBLÉE DES MEMBRES**

L’assemblée des membres est composée de tous les membres réguliers d’un réseau. Les autres membres du réseau peuvent être invités à participer aux assemblées, mais seuls les membres réguliers ont droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

L’assemblée des membres est réunie une fois par année lors de notre Journée Scientifique Annuelle. Le comité de direction fait un rapport annuel des activités et des changements relatifs au réseau (vision, plan stratégique, organigramme, charte). Les membres sont invités à commenter et à entériner 1) le dernier procès-verbal de l’assemblée; 2) les progrès annuel du réseau ; 3) les grandes orientations et les stratégies prioritaires du réseau, incluant les orientations budgétaires; 4) les statuts et les règlements de la charte ainsi que les modifications qui y sont apportées.

**3.2 COMITÉ DE DIRECTION**

3.2.1 **COMPOSITION**

Le comité de direction (le Comité) est composé du directeur du Réseau, des coordonnateurs des différents volets ou axes de recherche ainsi que le représentant des doyens ou vice-doyens à la recherche des facultés de médecine dentaire du Québec et, si approprié, des autres facultés des sciences de la santé.

* Les coordonnateurs des différents volets ou axes de recherche sont nommés par l’Assemblée des chercheurs sur recommandation des membres réguliers.
* La durée du mandat des coordonnateurs des volets ou axes est en général de quatre (4) ans, et le mandat est renouvelable une fois.
* Le Comité est présidé par le directeur du Réseau ou tout autre membre du Comité que celui-ci désigne.
* Le Comité peut s’adjoindre tout membre supplémentaire jugé nécessaire à titre de membre conseil sans droit de vote (i.e. un représentant étudiant).

3.2.2 **MANDAT**

Le comité de direction assure, d’une façon générale, l’atteinte des objectifs du Réseau.

* Il identifie et détermine les volets ou axes de recherche du Réseau.
* Il détermine le budget de chacun des volets, axes, ou programmes et surveille le fonctionnement équitable du Réseau.
* Il crée les comités jugés nécessaires et procède aux nominations et à la détermination de leurs mandats.

3.2.3 **ACTIVITÉS**

Le comité de direction détermine le lieu, les dates et la fréquence de ses réunions.

* Le quorum des réunions est de la moitié des membres plus un.
* Les membres du Comité ne peuvent se faire remplacer aux réunions.
* Le vote se prend à la majorité simple à moins d’indication contraire au présent règlement, et le directeur vote.
* Le comité de direction doit tenir une assemblée des chercheurs au moins une fois par année pour les informer des activités scientifiques et administratives du Réseau, discuter des grandes orientations et programmes du Réseau et procéder aux nominations le cas échéant.
* La Charte ou toute modification à celle-ci doit être approuvée par l’assemblée des chercheurs.

**3.3 COMITÉ SCIENTIFIQUE**

3.3.1 **COMPOSITION**

Le comité scientifique est composé du directeur du Réseau, de représentants externes provenant d'autres réseaux ou d’institutions nationales ou internationales, et de membres expérimentés et reconnus sur le plan scientifique. La durée du mandat des membres du comité scientifique est en général de quatre (4) ans, renouvelable une fois.

3.3.2 **MANDAT**

Le rôle du comité scientifique est de :

* définir les grandes orientations du Réseau et son plan stratégique, notamment les thèmes de recherche,
* mettre en place et de réviser au besoin les activités du Réseau, notamment les programmes de financement offerts aux membres et à leurs étudiants,
* approuver la planification financière et le suivi des dépenses ainsi que l’octroi des fonds sur recommandation de comités d’évaluation *ad hoc*, suite aux appels de demande du Réseau.

3.3.3 **ACTIVITÉS**

Les membres se réunissent de façon ad hoc pour discuter des grandes orientations du réseau. Étant donné la localisation géographique de certains (Europe), ces discussions peuvent s’effectuer en personne ou par le biais de téléconférences. Les recommandations du comité scientifique sont transmises au comité de direction.

1. **MEMBRES**
   1. **ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT**

* Tout chercheur œuvrant dans les domaines cibles (santé et maladies buccodentaires, cranio-faciales et osseuses) peut faire partie du Réseau en faisant la demande au comité de direction.

* Ces demandes doivent être supportées par les collaborateurs potentiels au sein du Réseau et le coordonnateur des volets ou axes de recherche impliquée.
* Les demandes d’adhésion sont acceptées par le comité de direction sur la base de l’évaluation de leur potentiel scientifique dans le Réseau.
* Le statut de chacun des membres est révisé à tous les deux ans et l’absence de toute activité scientifique ou contribution au sein du Réseau pour une période de deux (2) ans entraîne un changement de statut ou termine l’adhésion.

**4.2 CATÉGORIES DE MEMBRES**

*Chercheur régulier :*

Chercheur autonome selon la définition du FRQS et œuvrant en priorité dans un des thèmes du

Réseau. Au cours des cinq dernières années, il ou elle devrait normalement avoir publié dans des revues scientifiques (avec comité de lecture et reconnu par les pairs) et/ou avoir obtenu des subventions d'organismes dotés de comités de pair(s), de ministères ou de l’industrie.

*Chercheur associé :*

Toute personne, représentant une organisation ou non, qui collabore au développement ou à la réalisation des activités du réseau est admissible au statut de membre associé. Il peut s’agir d’un chercheur, d’un clinicien, d’un gestionnaire ou d’un professionnel de recherche. Un utilisateur de connaissances intéressé par les activités du réseau pourrait être admissible dans cette catégorie.

*Membre émérite :*

Statut conféré à un ancien chercheur ayant eu une contribution remarquable, ne rencontrant plus les exigences associées au statut de chercheur régulier, mais désirant conserver un lien avec les membres du Réseau pour favoriser le transfert de ses connaissances.

*Chercheur invité :*

Chercheur qui participe occasionnellement, ou pour une période donnée, aux recherches d’un des chercheurs réguliers du Réseau.

*Stagiaire postdoctoral :*

Stagiaire postdoctoral sous la supervision d’un chercheur régulier et dont la recherche est principalement dans un des thèmes du Réseau.

*Étudiant affilié :*

Étudiant sous la supervision d’un chercheur régulier et dont la recherche est principalement dans un des thèmes du Réseau.

**4.3 PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES**

Les chercheurs réguliers font partie de l’Assemblée des chercheurs. Ils ont (selon les disponibilités) accès aux subventions et aux bourses du Réseau de même qu’aux services techniques et infrastructures du Réseau. Les autres membres peuvent à l’occasion participer à l’Assemblée des chercheurs, mais n’y ont pas le droit de vote.

Le chercheur régulier doit :

* participer aux réunions scientifiques;
* apporter son concours aux différents comités et au développement du Réseau;
* être actif dans la préparation des demandes de renouvellement du Réseau;
* discuter son programme de recherche avec le coordonnateur de son thème.

1. **STRUCTURE SCIENTIFIQUE**

**5.1 AXES SCIENTIFIQUES DU RÉSEAU**

Les quatre (4) axes du réseau sont décrits au point 1.3 de la charte (DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE).

**5.2 ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DU RÉSEAU**

Les activités scientifiques du Réseau sont réparties selon un certain nombre de volets ou axes de recherche tel quedéfini par le comité de direction. Chaque volet ou axe de recherche regroupe un nombre de chercheurs activement engagés dans un domaine précis. Un chercheur, tout en appartenant principalement à un volet ou axe de recherche, est encouragé à collaborer avec d’autres équipes ou d’autres réseaux et même à en être membre.

Les activités du réseau incluent :

- Organiser des activités de concertation pour identifier les enjeux et les besoins, et établir les plans et priorités

- Soutenir des initiatives et des projets stratégiques (prix et suppléments de bourse, projets structurants, etc.)

- Organiser des activités de transfert de connaissances et de diffusion destinées aux différents publics cibles (cafés scientifiques, médias sociaux, site web, bulletins périodiques, capsules vidéo, etc.)

- Soutenir le partage et la mise en place de ressources de recherche, pour l’ensemble des chercheurs du Québec (infrastructures communes, réseaux de recherche basé sur les pratiques cliniques/ Practice-Based Research Network, etc.)

1. **RÈGLES DE FINANCEMENT**

*Les programmes suivants peuvent être supportés par le Réseau en tenant compte des lignes directrices du FRQS :*

* 1. **SUBVENTIONS À LA COORDINATION ET À LA DIFFUSION:**
* Rémunération du personnel secrétariat et dépenses reliées à l’administration.
* Frais de déplacement pour les réunions de concertation.
* Frais de déplacement pour les rencontres scientifiques.
* Frais reliés à l’organisation du colloque annuel du Réseau et honoraires des conférenciers invités.
* Publication ou traduction de documents scientifiques.
* Participation de membres à des congrès.

**6.2 SUBVENTIONS À L’INFRASTRUCTURE ET AUX INSTRUMENTS DE RECHERCHE :**

* Rémunération du personnel professionnel, d’assistants à la recherche et de consultants.
* Banques scientifiques de données, de tissus ou autres.
* Achat et entretien du matériel et de l’équipement pertinent aux activités du Réseau selon les règlements du FRQS.
* Ressources pour le développement d’instruments et d’outils méthodologiques, de logiciels, de formulaires ou de questionnaires, et de procédures standardisées.

**6.3 SUBVENTIONS À LA FORMATION (BOURSES) :**

* Bourses de deuxième, troisième et post-troisième cycles, selon les règlements du FRQS et cadrant avec la mission et les priorités du Réseau.
* Bourses d’excellences et soutien à la publication offertes aux étudiants travaillant sur des projets cadrant avec la mission et les priorités du Réseau.

**6.4 SUBVENTIONS DE PROJETS PORTEURS :**

* Financement de projets en émergence visant à démontrer la faisabilité d’une étude avec obligation de dépôt d’une demande de subvention à une agence reconnue dans les délais requis. Ces projets doivent cadrer avec la mission et les priorités du Réseau.

* Financement pour réaliser des applications et des transferts de connaissance à la pratique.
* Soutien aux chercheurs ayant obtenu une excellente cote d’une agence reconnue (autre que le FRQS), mais n’ayant pas reçu de financement pour leurs projets de recherche. Ce programme a été créé pour permettre aux chercheurs d’augmenter leur chance de recevoir un financement lors d’une seconde demande. Les projets de recherche doivent cadrer avec la mission et les priorités du Réseau.

* Les octrois sont nominatifs et attachés au chercheur principal.
* Advenant le départ ou la cessation de participation d’un membre d’une équipe à un projet subventionné, les fonds demeurent disponibles pourvu que le ou les cochercheur(s) puissent faire valoir au comité scientifique qu’ils peuvent mener le projet à terme.

* Les membres du Réseau, tant dans leurs activités de recherche hors Réseau que Réseau, doivent respecter les règles, normes et lignes directrices en éthique sur la recherche auprès des sujets humains ou des animaux.

**6.5 POLITIQUES DE FINANCEMENT**

**Critères de financement**

* Toute demande de subvention au Réseau sera évaluée par un comité de pairs formé à cet effet.
* Les demandes de support seront évaluées selon les critères scientifiques en vigueur au FRQS et selon les critères suivants, inhérents au concept même du Réseau du FRQS.
* Potentiel prévisible de productivité scientifique. Contribution financière du milieu ou du chercheur au projet.
* Démonstration raisonnable de l’effort d’obtention de subventions auprès des autres sources disponibles.

* Collaboration interdisciplinaire et multicentrique.

**Considérations spéciales**

*Un certain nombre de considérations spéciales s’appliquent au-delà de la seule excellence scientifique en vue de réaliser l’ensemble des objectifs du Réseau :*

* Supporter les secteurs en émergence désignés par le Réseau.
* Supporter des secteurs ou objectifs désignés prioritaires par le Réseau.
* Assurer une certaine continuité dans les objectifs à long terme du Réseau.

**6.6 RÈGLES ET MODALITÉS D’OCTROI**

Les bourses et subventions endossées par le Réseau sont fonction des disponibilités financières et des règles permises par les subventions que le Réseau obtient du FRQS.

**Rapports d’étape**

* Tout octroi de fonds implique de la part du récipiendaire l’acceptation implicite de produire un rapport scientifique final ou tout rapport d’avancement requis selon le cas.
* Ces rapports sont acheminés au comité de direction.
* Ces rapports servent également à l’évaluation du rendement scientifique des équipes et du Réseau.

**Règles générales**

* Un octroi obtenu à travers le Réseau constitue de droit une subvention dite « obtenue par comité de Pairs ».
* La propriété intellectuelle des découvertes appartient aux chercheurs responsables, chacun étant soumis aux règlements de l’institution où il est employé.

Tout montant octroyé par le Réseau devrait être dépensé à l’intérieur de l’année financière du Réseau. Une seule demande d’extension d’utilisation des fonds peut être faite auprès du comité scientifique (extension d’une année maximum). Tout montant non dépensé au-delà de cette extension (si accordée) devrait être retourné au Réseau.

1. **RÉSOLUTION DES CONFLITS**

Notre réseau privilégie l’inclusion et la diversité de nos membres. En cas de conflits entre les membres ou partenaires, la procédure suivante s’applique :

* Les parties en désaccord doivent démontrer qu’elles ont mis tous les efforts nécessaires pour résoudre le conflit qui les oppose.
* Si le conflit persiste, une plainte écrite peut être déposée auprès du directeur du Réseau. Celle-ci sera prise en considération lors de la réunion régulière suivante du comité de direction.

Selon la gravité de la situation, le comité de direction proposera diverses mesures correctives dont :

* Une invitation des parties impliquées dans le conflit à donner leurs points de vue au comité de direction.
* La nomination d’un médiateur dont le mandat serait de négocier une entente entre les parties.
* La nomination d’un comité extraordinaire dont le mandat serait d’examiner la situation et de soumettre un rapport et des suggestions correctives au comité de direction.

Toute démarche devra se faire par écrit et sera conservée dans les dossiers du réseau. Dans le cas d’un conflit impliquant directement la direction du réseau, le membre ou la personne lésée peut s’adresser à la direction des programmes du FRQS qui pourra diriger vers une autre instance au besoin.